

A.M.E Viandes

Société par actions simplifiée au capital de 4 000,00 euros

Siège social : 257 Avenue Ernest Subilia 13600 La Ciotat

Siren : 879 728 038 R.C.S Marseille

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 Mai 2023

L'an 2023,

Le 31 Mai,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société A.M.E Viandes, SAS au capital de 4 000,00 euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par le Président.

Actionnaires présents :

- Mr Frédéric PIERRE, Président et Actionnaire,
- Mr Stéphane MARTINEZ, Directeur Général et Actionnaire.

Monsieur Frédéric PIERRE préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des actionnaires présents ou se faisant représenter est propriétaire de 4 000 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation de cession d'actions,
- Démission de M. Frédéric PIERRE aux fonctions de Président,
- Nomination de M. Stéphane MARTINEZ aux fonctions de président,
- Modification des Statuts en conséquence,

FP

SM

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la cession de Monsieur Frédéric PIERRE à Monsieur Stéphane MARTINEZ de 2040 actions qu'il détient dans la SAS A.M.E VIANDES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin des fonctions de Président de la société de Monsieur Frédéric PIERRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de M. Stéphane MARTINEZ, occupant jusqu'à ce jour les fonctions de Directeur Général, aux fonctions de Président,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des trois premières résolutions, l'Assemblée générale décide de modifier les statuts comme suit :

FP

SM

ARTICLE 6 – APPORTS

1- Monsieur Stéphane MARTINEZ, actionnaire, apporte à la Société :

APPORTS EN NUMERAIRE : la somme de 4 000 Euros.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 4 000,00 Euros, divisé en 4 000 actions de 1 euros chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 4 000 et souscrites en totalité. Elles sont attribuées en représentation de la valeur de des apports, savoir :

1- Monsieur Stéphane MARTINEZ, actions numérotées de 1 à 4 000 incluse, soit un total d'actions, représentant 100% du capital social,

ARTICLE 11 - PRESIDENCE et DIRECTION GENERALE

I - Nomination

Suite à la démission de Mr Frédéric PIERRE de ses fonctions de Président, est nommé nouveau Président pour une durée indéterminée Monsieur Stéphane MARTINEZ, né le 30 Septembre 1990 à MARSEILLE 12^{ème} (13), demeurant 160, AVE DU 19 MARS 1962, 13600 LA CIOTAT, de nationalité française et marié le 15 Février 2020 avec Madame Julie GAJEAN,

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Suite à la nomination de M. Stéphane MARTINEZ aux fonctions de Président, les paragraphes relatifs à la Direction Générale ont été supprimés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le nouveau Président de la société, le Président de séance et le Président démissionnaire.

FP

SM

Monsieur Frédéric PIERRE
(Président de séance & Président démissionnaire)

Monsieur Stéphane MARTINEZ
(Nouveau Président de la SAS A.M.E VIANDES)

*FP**SM*